

Objet : RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoza à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 072-25 C

objet **RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que depuis 2003, la Communauté d'agglomération soutient l'aménagement des espaces publics de proximité, et la création ou l'adaptation d'équipements publics dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Par délibération du 11 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la reconduction de ce dispositif de fonds de concours pour la période 2023 à 2027, comprenant une enveloppe de 700 000 € sur 5 ans. Un appel à projets auprès des communes concernées est réalisé annuellement.

Dans le cadre de l'appel à projets pour l'année 2024, il est proposé d'accompagner les 3 projets suivants.

Extension de l'aire piétonne (quartier en veille active du faubourg Montmélian à Chambéry)

L'aire au croisement du faubourg Montmélian et de la rue Jules Ferry est aujourd'hui vieillissante, avec un espace important consacré au stationnement, peu d'assises offertes aux piétons, et un square très minéral. Il est également observé des conflits d'usages entre piétons et vélos sur les trottoirs.

L'extension de l'aire piétonne vise les objectifs de redynamisation du quartier, d'apaisement de la rue et de la traversée du carrefour, la prise en compte du square dans l'aménagement, le développement de la piétonnisation et des modes doux, et l'augmentation des surfaces végétalisées.

L'axe principal ne sera plus uniquement réservé aux voitures mais deviendra un espace partagé, comprenant des espaces verts de part et d'autre. Les places de stationnement existantes seront supprimées.

S'agissant de la végétalisation, l'alignement d'arbres existant sera conservé avec au pied un mélange de vivaces pour renforcer l'effet de fraîcheur et animer l'espace. Le square Migeon sera également repris avec l'ajout de 13 arbres. Aussi, des banquettes seront installées près des arbres de sorte à aménager un espace qui permette aux habitants de prendre leur pause méridienne et de pouvoir y organiser des animations de quartier.

A la lecture du projet présenté qui s'intègre dans les objectifs du PCAET (favoriser les mobilités douces, faciliter l'infiltration des eaux de pluie, végétaliser en développant la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur), l'agglomération propose d'apporter son soutien au projet selon les modalités suivantes :

Coût total de l'opération (€ HT)	Participations financières complémentaires à celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry au titre des fonds de concours politique de la ville	Coût résiduel à la charge de la commune (€ HT)
292 346 €	0 €	50 000 €	242 346 €

Extension et restructuration de la maison médicale (quartier en veille active des Epinettes / Clos Gaillard à Barby)

Construite en 1984 avec une première extension en 2010, la maison médicale est située dans le quartiers des Epinettes et est composée de 5 bureaux médicaux.

Ce projet a pour but d'agrandir les locaux existants de 150 m² supplémentaires (184 m² aujourd'hui) afin d'accueillir de nouveaux praticiens et améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et d'accueil des patients. Aussi, il prévoit la création de deux bureaux de consultation supplémentaires, un espace dédié au cabinet d'infirmier, l'agrandissement de la salle d'attente, une entrée dédiée aux professionnels de santé ainsi qu'une optimisation des autres espaces existants.

Des améliorations techniques sont également prévues notamment sur la ventilation, l'isolement acoustique et la gestion des réseaux.

Enfin, l'extension permettra d'installer des panneaux photovoltaïques qui permettront de réinjecter la production dans le réseau électrique.

A la lecture du projet présenté et au regard du respect des critères environnementaux évoqués, l'agglomération propose d'apporter son soutien au projet selon les modalités suivantes :

Coût total de l'opération (€ HT)	Participations financières complémentaires à celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry au titre des fonds de concours politique de la ville	Coût résiduel à la charge de la commune (€ HT)
625 000 €	0 €	50 000 €	575 000 €

Rénovation du terrain synthétique du stade du château (quartier en veille active de la Poterie / Forgerie à Cognin)

La commune de Cognin dispose d'un terrain de football réalisé en 1980 d'abord en stabilisé puis en revêtement synthétique depuis 2004. Il est fortement utilisé par les habitants du quartier en veille active et pour les entraînements de Cognin Sport Football qui compte près de 200 licenciés, ainsi que par les élèves du collège Henry Bordeaux (470 collégiens) et du lycée professionnel agricole (170 lycéens).

Son état de vétusté étant devenu important, ce terrain utilisé quotidiennement doit être entièrement remis à neuf et respecter les normes règlementaires en vigueur, homologation demandée par le district de Savoie de football.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de modernisation des infrastructures sportives locales visant à améliorer les conditions de jeu des équipes sportives et des associations locales.

Il sera veillé à ce que les matériaux utilisés respectent les normes environnementales. De plus, une palette diversifiée d'arbres et arbustes a été plantée en 2024 afin de favoriser la fraîcheur du site et l'infiltration de l'eau dans les sols.

A la lecture du projet présenté qui s'intègre dans les objectifs du PCAET, l'agglomération propose d'apporter son soutien au projet selon les modalités suivantes :

Coût total de l'opération (€ HT)	Participations financières complémentaires à celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry au titre des fonds de concours politique de la ville	Coût résiduel à la charge de la commune (€ HT)
692 000 €	69 000 € (Région AURA)	50 000 €	573 000 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 075-23 C du Conseil Communautaire du 11 mai 2023 précisant les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours de la politique de la ville pour la période 2023/2027,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 20 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution de fonds de concours conformément aux tableaux ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **072-25 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33453H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33453H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet : lundi 14 avril 2025